



Prise de position de l'OFSP sur le rapport :

Jeux de hasard et d'argent, gaming, sexualité, achats, réseaux sociaux et Internet : des conduites addictives sans substance ? État des lieux sur les évidences scientifiques, la terminologie, les échelles de mesure et les prévalences

L'OFSP remercie Addiction Suisse et le GREA pour leur étude novatrice. Le rapport clarifie le domaine dynamique et très débattu des « addictions comportementales » et constitue un outil de référence pour l'OFSP.

Actuellement, on trouve différentes définitions des addictions comportementales dans la littérature et la pratique. Pour pallier ce problème, les auteurs proposent de s'appuyer sur la CIM-11 et le DSM-5. En conséquence, seuls le *gaming* (jeux vidéo) et le *gambling* (jeux de hasard et d'argent) sont à l'heure actuelle reconnus comme des addictions comportementales. D'autres comportements problématiques sont bien discutés dans le cadre des maladies addictives, mais les données scientifiques ne les considèrent pas actuellement comme des conduites addictives sans substance. Par exemple, le comportement d'achat problématique est défini dans la CIM-11 comme un trouble du contrôle des impulsions et non comme une addiction comportementale. Ainsi, l'OFSP reconnaît, dans le cadre de la Stratégie nationale addictions 2017-2024, l'importance d'une délimitation et d'un langage cohérents concernant les comportements potentiellement problématiques et s'orientera à l'avenir dans ce domaine vers la classification selon la CIM-11 et le DSM-5.

Les personnes présentant un comportement à risque et addictif en matière de jeux vidéo ou de jeux de hasard et d'argent doivent bénéficier d'une prise en charge appropriée. D'autres comportements problématiques, qui ne sont pas considérés comme des addictions comportementales selon la CIM-11 et le DSM-5, mais qui présentent des caractéristiques addictives et affectent la vie des personnes concernées, nécessitent également une prise en charge adéquate. Les personnes concernées doivent pouvoir continuer à bénéficier de telles offres.

L'OFSP continue à observer les développements dynamiques dans le domaine des comportements problématiques, afin d'intégrer les nouvelles connaissances dans ses activités. Par ailleurs, dans le cadre du postulat 20.4343 « Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance », l'office recense actuellement les activités mises en œuvre en Suisse dans ce domaine et les éventuelles lacunes.